

RCS : LE MANS  
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00479  
Numéro SIREN : 414 986 349  
Nom ou dénomination : 2M

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2020 sous le numéro de dépôt 462

# Greffe du tribunal de commerce du Mans



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 16/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/462

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire  
Changement de commissaire aux comptes titulaire  
Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant

### Déposant :

Nom/dénomination : 2M

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 414 986 349

N° gestion : 1997 B 00479



**2M**  
**Société par actions simplifiée au capital de 2 506 126 euros**  
**Siège social : La Gaudinière , 72300 AUVERS LE HAMON**  
**414 986 349 RCS LE MANS**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2019**

Le 31 décembre 2019, à 10 heures,

Les associés de la société 2M se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au sein des bureaux FITECO au 29 rue de la Martinière 72300 SABLE SUR SARTHE, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Yves MUNOZ**, en sa qualité de Président de la Société.

**Madame Annick MUNOZ** est désigné comme secrétaire.

**Monsieur Yann GAILLARD**, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absent

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 164349 sur les 164 444 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quart des actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été remis aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant démissionnaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

ll  
77



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Monsieur Yann GAILLARD** de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire, notifiée à la société par recommandé avec accusé de réception en date du 30 octobre 2019, avec effet au 31 décembre 2019, ainsi que de la démission de **Monsieur Arthur FONTAINE** de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant à effet du 31 décembre 2019.

Par conséquent, pour régularisation, l'Assemblée Générale décide de nommer la société **B&A COMMISSARIAT AUX COMPTES – AUDIT, SARL** au capital de 5 000 € ayant son siège social au 5/7 rue de l'Amiral Courbet 94160 SAINT-MANDÉ immatriculée au RCS CRETEIL sous le numéro 517 426 359, représentée par Monsieur Arthur FONTAINE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### DEUXIEME RESOLUTION

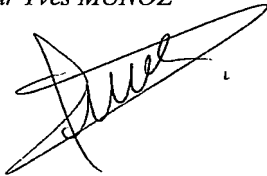
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les associés présents ou représentés.

**Le Président,**  
*Monsieur Yves MUNOZ*



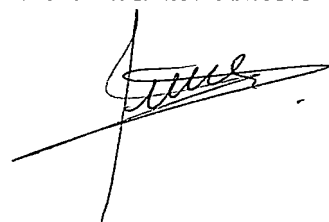
**Madame Hélène MUNOZ**



**La secrétaire,**  
*Madame Annick MUNOZ*



**Monsieur Antoine MUNOZ**



**Madame Joëlle GEROME**

## POUVOIR

Je soussigné Monsieur Antoine MUNOZ

demeurant 7 Avenue des Bonnes Volontés – 44000 NANTES

propriétaire de 13 700 actions de la société 2M, société par actions simplifiée au capital de 2 506 126,50 euros, dont le siège social est situé La Gaudinière, 72300 AUVERS LE HAMON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 414 986 349 RCS LE MANS,

Donne pouvoir à : *Yves MUNOZ*

demeurant *Auvers le Hamon*

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des associés convoquée le 31 décembre 2019 à 10 heures, au sein des bureaux FITECO au 29 rue de la Martinière 72300 SABLE SUR SARTHE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En conséquence, assister à cette assemblée, émarger la feuille de présence, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces, et généralement, faire le nécessaire.

Fait à *Auvers le Hamon*

Le *23/12/2019.*

*4*

## POUVOIR

Je soussignée Madame Hélène MUNOZ

demeurant 131 rue Moslard 92700 COLOMBES

propriétaire de 13 700 actions de la société 2M, société par actions simplifiée au capital de 2 506 126,50 euros, dont le siège social est situé La Gaudinière, 72300 AUVERS LE HAMON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 414 986 349 RCS LE MANS,

Donne pouvoir à *Amélie MUNOZ*

demeurant à *Auvers le Hamon*

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des associés convoquée le 31 décembre 2019 à 10 heures, au sein des bureaux FITECO au 29 rue de la Martinière 72300 SABLE SUR SARTHE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :


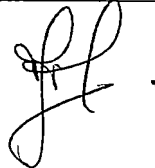
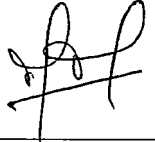
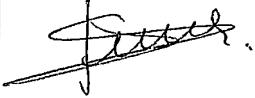
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En conséquence, assister à cette assemblée, émarger la feuille de présence, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces, et généralement, faire le nécessaire.

Fait à *Auvers le Hamon*  
Le *26/12/19*



**Feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire  
du 31 décembre 2019**

N°	Associés	Nombre d'actions	SIGNATURE
1	<b>Monsieur Yves MUNOZ</b> Propriétaire de Usufruitier de	54 980 36 716	
2	<b>Mme Annick MUNOZ</b> Propriétaire de Usufruitière de	27 139 18 084	
3	<b>Mme Hélène MUNOZ</b> Propriétaire de Nu-propriétaire de	13 700 27 400	
4	<b>Monsieur Antoine MUNOZ</b> Propriétaire de Nu-propriétaire de	13 700 27 400	
5	<b>Mme Joëlle GEROME</b> Propriétaire de	125	
	<b>TOTAL</b>	<b>164 444</b>	

Nombre d'associés : 5

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 2.. pouvoirs, arrêtée à 4.. associés présents ou représentés possédant ensemble 164 444 droits sociaux.

164 444

**Le Président,**  
Monsieur Yves MUNOZ



**La Secrétaire,**  
Madame Annick MUNOZ

